

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
DE RENNES

02 OCT. 2015

Rennes, le
N° 53872/ESID-REN/DIVGP/BAD

ATTESTATION

Références : Code de la sécurité intérieure articles R.733-1 à R.733-13
Etude historique et technique de pollution pyrotechnique du 15/06/2013
Analyse Quantitative du Risque n° 507817/SID/ESID/DIVINV/BCO/PCO Rennes 2 du 31/08/2015

Conformément aux dispositions des articles R 733-1 à R 733-13 du code la sécurité intérieure fixant les compétences respectives des services placés sur l'autorité du ministre chargé de la sécurité civile et du ministre de la défense en matière de recherche, de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des munitions et des explosifs,

Le directeur de l'établissement du Service d'infrastructure de la défense de Rennes

Certifie que les parcelles cadastrées Section A03 n°1134, 1135 et 1136 sur la commune de St Malo de Beignon selon le plan joint, dépendantes de l'immeuble ci-après désigné :

Camp de Coëtquidan situé à Rue de Saumur 56380 GUER,
immatriculé sous le n° 158002 dans CHORUS et sous le n°560 075 001 F dans le fichier des armées (G2D)

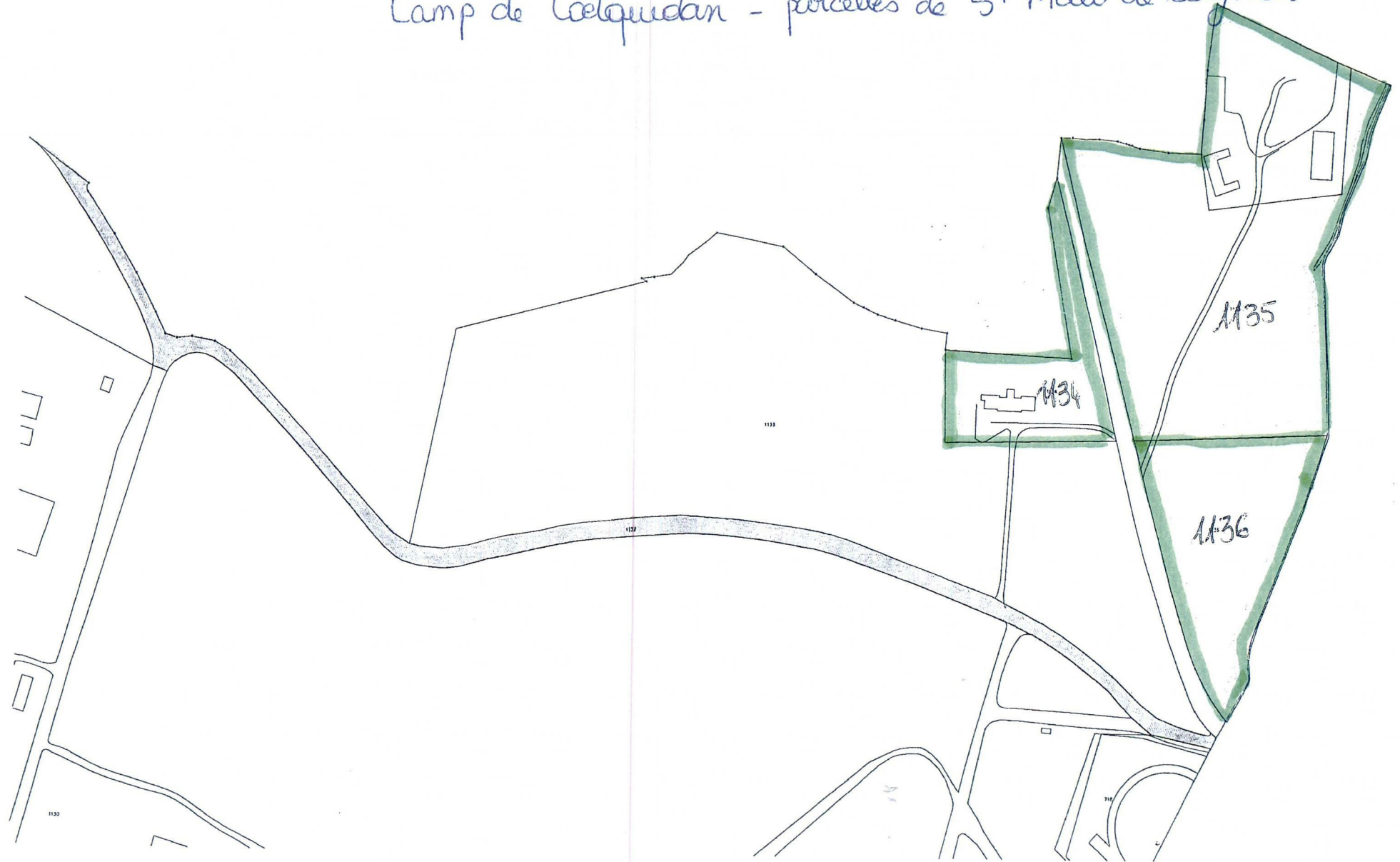
- a fait l'objet d'un examen de sa situation au regard des opérations mentionnées aux articles R 733-1 et 733-2 (recherche, neutralisation, enlèvement et destruction des munitions, mines, pièges, engins et explosifs) dans le cadre d'une recherche historique et technique telle que définie au second alinéa de l'article R 733-3 et d'une analyse quantitative du risque conformément à l'article R 733-4 ;
- a fait l'objet d'une analyse quantitative du risque qui a permis de déterminer qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une opération de dépollution. Elle n'exclut pas pour autant la possibilité de découverte fortuite, dans le cadre du réaménagement de la zone. Le maître d'ouvrage sera amené à prévenir les intervenants des mesures à prendre en conséquence.

Une copie de cette attestation est communiquée au préfet du département du Morbihan.

Elle est délivrée en vue de leur cession.

L'ingénieur en chef de 1^{ère} classe Bernard LEPILLEUR
Directeur de l'établissement du service d'infrastructure
de Rennes

Camp de Coëtquidan - parcelles de ST Malo de Beignon



Plan annexé à l'attestation